

abus dans le règlement de propriété

Par VROUMMM, le 10/02/2020 à 13:59

Bonjour, le réglement de copropriété date de 1958. Le propriétaire donne à la sci qui lui appartient le droit de surélever l'immeuble à la condition de ne plus jamais payer les charges de toitures ainsi que les propriétaires de l'immeuble initial à qui il a vendu lesdits appartements . Est ce un abus ?

Merci de votre réponse ;Bonne fin de journée A Veyrat